



zéro **alcool**

**Pour les titulaires
d'un permis de conduire
de moins de 22 ans,
d'un permis d'apprenti conducteur
ou d'un permis probatoire.**

Québec 

SANCTIONS

Une infraction au zéro alcool entraîne les sanctions suivantes :

- **Suspension immédiate du permis pour 90 jours;**
- **4 points d'inaptitude;**
- **Amende de 300 \$ à 600 \$ (plus les frais).**

Tu pourrais aussi être poursuivi au criminel si :

- **Tu dépasses la limite légale de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang (0,08).**
- **Ta capacité de conduire est affaiblie par l'alcool ou la drogue.**
- **Tu refuses de souffler dans l'alcootest ou de faire les épreuves de coordination des mouvements exigés par un policier.**

SOLUTIONS DE RECHANGE

Il existe plusieurs solutions pour éviter de conduire si tu prends de l'alcool ou de la drogue. Penses-y avant de sortir.

- **Conducteur désigné :** Ce n'est pas celui qui a le moins bu, c'est celui qui n'a rien pris.
- **Taxi :** Pense aux Cool Taxi, qui peuvent être utilisés comme de l'argent comptant pour payer le taxi.
- **Parents :** Ils préfèrent sans doute se lever la nuit pour aller te chercher plutôt que se faire réveiller par des policiers.
- **Transport en commun :** Le bus ou le métro, lorsqu'il y en a, facilite les choses.
- **Services de raccompagnement (Nez rouge, TZ, etc.) :** Certains sont disponibles toute l'année. C'est peu coûteux pour avoir son auto devant la maison le lendemain.
- **Le sofa d'un ami :** Un sofa, c'est plus confortable qu'un fauteuil roulant ou un cercueil.

ZÉRO ALCOOL, C'EST ZÉRO, RIEN, NIET, NADA, QUE DALLE, PAS UNE GOUTTE... PAS DE DROGUE NON PLUS!

Pour en savoir plus : conduistavie.com